

GLENCORE

DÉCLARATION ACTUALISÉE DE GLENCORE AU CONSORTIUM INTERNATIONAL DES JOURNALISTES D'INVESTIGATION,

LE 6 NOVEMBRE 2017

Fiscalité/Bermuda

Glencore satisfait à ses obligations fiscales conformément aux législations et réglementations en vigueur des pays et régions dans lesquels nous intervenons. Nous rendons public nos contributions économiques, en ce inclus les impôts, les redevances et autres paiements aux Gouvernements. En 2016, Glencore a versé 4 milliards de dollars US aux Gouvernements de nos pays d'accueil au titre d'impôts et de redevances. Cette publication est conforme à la Directive Comptable de l'Union Européenne. Glencore soutient activement l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)).

De plus amples informations sur nos contributions aux Gouvernements sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.glencore.com/assets/sustainability/doc/sd_reports/2016-Payments-to-governments-report-2016-final.pdf

SwissMarine

Glencore détient une participation dans l'entreprise « SwissMarine » (SMC) depuis 2001. Pour des raisons commerciales, cette participation n'a pas été portée à la connaissance du public. Lorsque requis, Glencore a déclaré cette participation dans la société « SMC » ; à titre d'exemple, elle l'a déclarée aux administrations fiscales et aux banques. La société « SMC » n'est ni une filiale de Glencore ni un investissement substantiel pour notre société. SMC, qui exploite des vraquiers, est géré par sa propre équipe de direction.

République démocratique du Congo

Historique

En juin 2007 Glencore a acquis une participation dans Nikanor Plc (Nikanor). Nikanor était une société cotée sur l'AIM (Alternative Investment Market) de Londres. La participation de Glencore dans Nikanor avant la fusion de celle-ci avec Katanga Mining Limited (Katanga) était de 13.88%.

En janvier 2008, Nikanor et Katanga ont fusionné. Suite à cette fusion la participation de 13.88% de Glencore dans Nikanor a été convertie en une participation de 8,25% dans l'entité fusionnée.

GLENCORE

La principale société opérationnelle de Nikanor en République Démocratique du Congo (RDC) était DRC Cooper and Cobalt Project (DCP) et la principale société opérationnelle de Katanga en RDC était Kamoto Cooper Company (KCC). Gécamines, la société détenue par l'Etat, possédait 25% du capital de KCC et de DCP. Au moment de la fusion, DCP détenait divers permis d'exploitation et droits miniers en RDC qui lui avaient été transférés en février 2006. KCC, quant à elle, a été créée en 2005 et exploitait en amodiation des permis d'exploitation et des droits miniers en RDC détenus par la Gécamines et ce, en vertu d'un contrat de Joint-Venture conclu en Février 2004.

Le Contrat de Joint-Venture

Fin 2007, Katanga a débuté des négociations avec la Gécamines concernant la fusion de DCP et de KCC.

En février 2008, Katanga et Gécamines sont parvenus à un accord concernant la cession de certains permis d'exploitation et droits miniers de Gécamines à KCC. L'accord de février 2008 prévoyait le paiement d'un «Pas de porte» (droit d'entrée) à Gécamines, qui devait être calculé sur la base des réserves de cuivre de KCC identifiées dans une étude de faisabilité. Katanga a annoncé en février 2008 que le montant à régler selon le principe convenu s'élevait à approximativement 135 millions de dollars US. Katanga avait également accepté de restituer à Gécamines d'importantes réserves de cuivre et de cobalt d'une valeur estimée à 825 millions de dollars US. Gécamines avait consenti à fournir des réserves de remplacement ou, en cas d'impossibilité de remplacer lesdites réserves, de verser une indemnité à Katanga.

Par la suite, Katanga a entamé des négociations avec Gécamines sur la mise en œuvre de l'accord conclu en février 2008. Le conseil d'administration de Katanga a décidé, en juin 2008, de donner mandat à Monsieur Gertler, qui détenait une participation significative dans Katanga, afin de négocier avec les autorités de la RDC sur la base de l'accord de février 2008. Au cours des négociations, Gécamines et Katanga ont débattu de l'étendue des réserves de KCC devant être prises en compte pour le calcul du Pas de Porte aux termes de l'accord de février 2008. Durant les négociations, Gécamines a tenu diverses positions concernant le montant du Pas de Porte qu'elle considérait dû par KCC, en ce compris des montants de 585 millions et de 200 millions de dollars US. Katanga a réussi à défendre sa position, à savoir que le montant qu'elle avait annoncé initialement était, pour l'essentiel, correct et conforme au principe convenu en février 2008, avant que Monsieur Gertler soit mandaté, selon lequel le Pas de Porte ne devait s'appliquer qu'aux permis d'exploitation et droit miniers effectivement transférés à KCC. En juillet 2009, Katanga et Gécamines concluaient un accord de Joint-Venture qui prévoyait le versement d'un Pas de Porte de 140 millions de dollars US.

GLENCORE

Financement

En novembre 2007 Glencore a consenti un prêt convertible de 150 millions de dollars US à Katanga. En janvier 2009, durant la crise financière, Glencore a accepté d'augmenter le montant du prêt convertible à 265 millions de dollars US.

En février 2009, Glencore Finance (Bermuda) Ltd a consenti un prêt à la société Lora Enterprises Limited (Lora), une société affiliée à Monsieur Gertler. Le prêt a été effectué par la cession à Lora d'une participation dans le prêt convertible que Glencore a mis à la disposition de Katanga. Le prêt a été octroyé à Lora à des conditions négociées sur la base de transactions avec des tiers. Le prêt était assorti d'un ensemble de sûretés adéquates (y compris un nantissement d'actions de Katanga), pour lesquelles les dépôts ont été effectués auprès des registres compétents. Le prêt a été intégralement remboursé par Lora en 2010.

En mai 2009, Katanga a annoncé une émission de titres de 250 millions de dollars US à laquelle Glencore a participé.

En juin 2009, Glencore a converti son prêt convertible et a acquis le contrôle de Katanga. À la suite de la conversion du prêt et de l'émission de titres de Katanga qui ont été réalisées en juillet 2009, Glencore détenait approximativement 77,9% du capital de Katanga.

C'est la version anglaise qui prévaut.